Image not found or type unknown

CONTRAT CDD DANS LE BATIMENT

Par **Pam**, le **12/05/2011** à **17:52**

Bonjour

Je voudrais savoir si on peut faire un CDD pour un poste de manoeuvre dans le bâtiment.
Si oui quel est la période d'essai pour un contrat de 6 mois.

En cas d'un CDI quelle est le temps de période d'essai

Merci

Par **P.M.**, le **13/05/2011** à **14:25**

Bonjour,
La période d'essai du CDD est fonction de sa durée, elle est de un jour par semaine sans pouvoir excéder 2 semaines pour les contrats inférieurs ou égaux à 6 mois et un mois pour ceux supérieurs à 6 mois...
La période d'essai du CDI ne peut excéder :
- 2 mois pour les ouvriers et employés
- 3 mois pour les agents de maîtrise et techniciens
- 4 mois pour les cadres
Elle peut être plus courte suivant les dispositions du contrat de travail ou de la Convention Collective applicable sachant qu'elle peut être renouvelée pour la même période sous réserve d'un accord écrit sans équivoque du salarié à condition que la Convention Collective le prévoît et que cette possibilité soit évoquée au contrat de travail ou dans la lettre d'engagement...

Par **Pam**, le **13/05/2011** à **19:32**

Bonsoir

Je vous remercie pour ces précieuses informations
*
Je vous souhaite une bonne soirée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés